

Délibération CA-2018-36
du Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 5 octobre 2018

Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
du 15 décembre 2017

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu et annexé à la présente délibération le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 5 octobre 2018 en formation plénière, à l'unanimité moins 1 abstention, des 28 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2017.

Fait à Créteil, le 5 octobre 2018

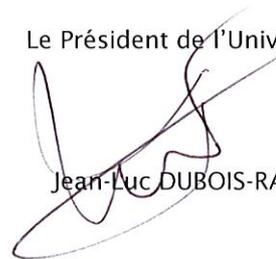
La Vice-Présidente du Conseil
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. GERVAIS Frédéric, Président par intérim de l'Université

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. BICHERON Frédéric

Mme CADUSSEAU Josette

Mme OLLIVIER-YANIV Caroline

M. TEBOUL Gérard

M. WOLKENSTEIN Pierre

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme CHEVALIER Vèrène

M. MOIGNARD Benjamin

M. MOUCHET Alain

M. PELLET Eric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme DESPRES Marie-Agnès

M. GIRAL Julien

M. ALIBERT Laurent

Collège dit « des usagers » :

Titulaire

Mme KOCH Cécilia

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil Départemental du Val-de-Marne

Mme CHAUDONNERET Camille – INSERM

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme GUELTON Sonia (procuration donnée à Mme OLLIVIER-YANNIV)

M. HITTINGER Luc (procuration donnée à M. MOUCHET)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme CIABRINI Sylvie (procuration donnée à M. GIRAL)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FAURE Joëlle (procuration donnée à Mme OLLIVIER-YANNIV)

Collège dit « des usagers » :

M. TUZLU Taylan (procuration donnée à Mme KOCH)

M. BURR Valentin (procuration donnée à M. MOIGNARD)

M. GUYARD Mihaï (procuration donnée à M. MOIGNARD)

Collège des personnalités extérieures :

Mme SERT Geneviève – Conseil Départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à M. GERVAIS)

M. TRUDY Thomas – Directeur Général (procuration donnée à M. WOLKENSTEIN)

M. CHOUMERT Anthony – Directeur général KCO Event (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

M. DEPREZ Patrice – Mairie de Créteil (procuration donnée à M. GERVAIS)

M. SABATER Philippe – POLE EMPLOI (procuration donnée à M. PELLET)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme AMY Cécile, Direction des affaires juridiques et générales

M. ATHENOT Éric, Vice-Président relations internationales

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD

M. BASSAGLIA Yann, Vice-Président Commission de la formation et de la vie universitaire

M. BASQUIN Christophe, Directeur général des Services

M. DESRAYAUD Alain, Directeur de l'UFR de Droit

M. DURASTANTI Jean-Félix, Directeur de l'ESIPE-Créteil

Mme GILLE Béatrice, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des universités, représentée par Mme Véranne NJIKE

Mme GROS Clémence, Directrice adjointe de cabinet

Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences humaines

M. JOURAND Jean-Marie, Directeur du service communication

M. JULIEN Guillaume, Directeur de la DEVE

M. KHABOU Thomas, Vice-Président étudiant

Mme LARRUE Corinne, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris

- M. LE GOFF Joan, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
- M. LEONEL Éric, Assesseur formation tout au long de la vie, relations avec les partenaires économiques et institutionnels
- M. LEVRAT Adrien, Direction des Affaires juridiques et générales
- M. MAITROT DE LA MOTTE Alexandre, assesseur « Affaires juridiques » et « Communication »
- Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'ESPE
- M. MOURI Tami, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
- Mme NOEL Marie-Hélène, Directrice de la recherche et de la valorisation
- Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers
- M. POIRET Guillaume, Assesseur « Patrimoine et Territoire »
- Mme RANCHON Claire, Directrice de Cabinet
- Mme RIOU Florence, Direction des affaires juridiques et générales
- M. ROSSI Alain, Direction des systèmes d'information
- M. SIOLY Renaud, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines
- M. THEVENET Laurent, Assesseur « relations internationales »
- M. TUTIN Christian, Vice-Président Prospective et Développement
- M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT.....	7
1.1. Point d'information du Président	7
2. FORMATION ET RECHERCHE	7
2.1. Information sur l'évolution des relations entre l'UPEC et la SATT.....	7
3. RESSOURCES HUMAINES.....	9
3.1. Approbation de la campagne d'emplois pour l'année 2018.....	9
3.2. Approbation de la reconduction des critères ouvrant droit à la prime d'encadrement doctoral et de recherche pour l'année 2018.....	15
4. PATRIMOINE	16
4.1. Information sur la convention d'occupation temporaire du domaine public sur le site Chérioux avec le Conseil départemental du Val-de-Marne.....	16
5. AFFAIRES FINANCIÈRES	17
5.1. Approbation de la tarification de diplômes et de certificats d'université.....	17
5.2. Approbation du budget initial pour l'année 2018	18
6. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITÉ	40

La séance est ouverte à 9 heures 46 sous la présidence de M. Gervais.

M. LE PRESIDENT.- Bonjour, je vous remercie d'être présents aujourd'hui.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

Je serai bref, je rappelle que nous avons une élection qui est prévue le 22 décembre, dans une semaine. La date limite des candidatures est aujourd'hui à midi. La liste des candidats sera diffusée dans l'après-midi, une fois que la direction des affaires juridiques aura validé la liste des candidats à cette élection.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1. Information sur l'évolution des relations entre l'UPEC et la SATT

Mme NOEL.- Bonjour. Je voudrais faire un point d'information sur les relations que nous avons actuellement avec la SATT et l'évolution de ces relations. Actuellement, nous avons un accord-cadre qui a été signé en 2012 avec la SATT IDF Innov sur tout ce qui est le dépôt de brevets et de titres de propriété intellectuelle sur des recherches faites à l'UPEC, pour toute la partie « valorisation », transfert de technologie des inventions faites à l'UPEC. Ils nous finançaient pour des contrats de maturation, pour faire des preuves de concept et amener des inventions de nos laboratoires jusqu'à des niveaux suffisamment avancés pour intéresser le monde socio-économique. C'est le type de partenariat que l'on a avec eux actuellement.

Nous souhaiterions faire évoluer ce partenariat parce qu'ils ont une réelle expertise dans les négociations avec les industriels et parce qu'ils ont une vraie expertise juridique sur la propriété intellectuelle. Le deuxième point, comme vous le savez certainement, c'est que la DRV a du mal à pouvoir subvenir aux besoins de tous les chercheurs actuellement parce qu'on a des vacances de poste récurrentes. C'est quelque chose de fréquent, dans

toute la vie de la DRV on a rarement eu un effectif plein au niveau de ce service. Les chargés des contrats n'arrivent pas à faire les suivis des projets de recherche et des contrats de recherche de nos chercheurs aussi bien qu'ils le voudraient.

On souhaiterait plus focaliser le travail des chargés de montage et de la gestion de projet sur la partie contrats de recherche européens, ANR, des gros projets qui permettent d'avoir une visibilité. Nous pensons qu'il serait intéressant de donner la partie contrat de collaboration avec des industriels à la SATT IDF Innov. Cela aura un impact sur les chercheurs et sur les laboratoires puisque la partie contrat de collaboration de recherche va passer à la SATT IDF Innov.

L'autre point, c'est qu'ils ont une grande expertise juridique sur la propriété intellectuelle. Ils font les procédures de dépôt sur des inventions faites dans les laboratoires de l'UPEC. Toujours pour des questions de temps et de disponibilité au sein de la DRV, nous souhaitons leur laisser la gestion du portefeuille de brevet actuel. Cela leur permettrait de reprendre la main sur tout ce qui a été refait avant 2012 et de suivre l'évolution des brevets en cours avec les autres partenaires.

À la DRV, nous n'avons pas d'expertise sur la partie plateforme technologique donc nous allons essayer de leur laisser la partie plateforme technologique, en commençant par la plateforme PRAMMICS pour partie la gestion de la plateforme avec les industriels.

M. WOLKENSTEIN.- On a travaillé ensemble sur de gros contrats. Je ne vois qu'un avantage à ce système de division des tâches parce que les appels d'offres sont extrêmement lourds. La gestion de la propriété intellectuelle est quelque chose qui devient clé d'emblée, alors que dans le temps on le faisait a posteriori. On se retrouvait avec un brevet et une discussion qui se faisait une fois les résultats obtenus. C'est une culture que l'on a.

De plus en plus, nous faisons appel à des sociétés supports. Sur les gros projets, sur la question des leviers financiers, c'est très complexe à gérer. Ce sont des expériences que l'on a avec INSERM transfert qui soutient beaucoup de projets. Cela pose la question de savoir comment on va répartir ces différents travaux. Mon expérience récente et passée me dit que cela devient dingue. Je comprends très bien la souffrance locale parce que cela donne un boulot de fou.

Mme NOEL.- Oui. À la DRV, on a environ 150 contrats en permanence et il y a deux

chargés des contrats pour tous les gérer.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres remarques concernant ce point ?

Il n'y en a pas.

Merci Marie-Hélène pour cette présentation.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation de la campagne d'emplois pour l'année 2018

Cette présentation se fait dans un cadre particulier. Nous sommes dans une période d'intérim et cette campagne d'emplois a été initiée avant la démission d'Olivier. L'équipe actuelle a décidé de continuer sur la lancée des décisions prises avant la démission d'Olivier. Après, nous sommes restés sur une démarche d'affaires courantes et nous n'avons fait que continuer les démarches initiées.

On a consulté toutes les structures, les composantes et les services administratifs. Cela a commencé par des dialogues de gestion qui ont débutés avant l'été. Nous avons poursuivi ces dialogues de gestion tout le mois de septembre et d'octobre. Nous avons ensuite présenté ces premiers arbitrages au Comité de directeurs de composantes et aux différentes instances, en particulier au Comité Technique. Ce que l'on vous présente aujourd'hui est le résultat de discussions au bout de trois Comités Techniques qui ont eu lieu le 10 novembre, le 17 novembre et plus récemment le 8 décembre.

La campagne repose sur différents principes. Je ne vais pas relire la note qui est une concaténation des différentes notes présentées ces derniers mois. Elle repose sur différents principes.

Le premier principe est que tous les postes vacants sont publiés. Il y a une préservation de tous les postes et tous les postes sont proposés à la publication.

Le deuxième point qui a été une forte discussion, notamment avec les organisations syndicales en CT, c'est qu'il était important dans cette campagne de préciser quelles sont les demandes ou les besoins par rapport aux objectifs pédagogiques et de recherche. C'est pour cela que, dans la note de campagne d'emplois et dans les discussions qui ont

eu lieu entre le 17 novembre et le 8 décembre, il y a eu un gros travail fait auprès des structures pour avoir une remontée des créations qui seraient nécessaires à avoir un encadrement un peu meilleur au niveau de l'université.

Dans la note sur la campagne d'emplois, vous avez une première analyse assez grossière sur le nombre de postes qu'il faudrait si on était uniquement basé sur les heures complémentaires réalisées dans les différentes composantes. Un travail plus fin a été réalisé entre le 17 novembre et le 8 décembre. Nous avons demandé aux structures de remonter les demandes de création de poste.

Ce qui a été acté avant le 24 novembre, c'est que ces demandes de créations seraient remontées auprès de nos tutelles. Ce sera à la future équipe en place au mois de janvier d'aller voir les tutelles pour préciser quels sont les besoins de l'université. Ces demandes de création sont dans les différents tableaux que vous avez en annexe de la note sur la campagne d'emplois.

L'objectif de cette campagne est de préserver tous les emplois, de faire remonter les demandes de création et ces créations seront réalisées si on obtient des supports de la part des tutelles. Par ailleurs, il y a un certain nombre de transformations qui ont été aussi proposées ou décidées et décrites dans la note sur la campagne d'emplois.

Un premier Comité Technique a formulé un avis le 17 novembre et c'était un avis unanimement contre. À la suite de cela, avec les structures, nous avons fait remonter des demandes de créations qui seront remontées aux tutelles. Dans la dernière présentation faite le 8 décembre dernier, le vote du CT a été à l'unanimité d'abstention dite positive.

M. WOLKENTEIN.- Je m'interrogeais sur le thème « d'abstention positive ».

M. LE PRESIDENT.- Peut-être qu'Éric peut expliquer ce que veut dire cet avis.

M. PELLET.- L'avis du CT mérite d'être explicité. Dans le vote unanimement négatif du CT, ont été soulignées un certain nombre de choses qu'a évoquées Frédéric, en particulier l'absence de ce que les organisations syndicales ont toujours demandé en CT, c'est-à-dire d'avoir un outil permettant de voir les demandes réelles des composantes avant les décisions finales du central.

L'autre point était que, dans le projet de la campagne d'emploi, le CT a observé qu'il y avait un certain nombre de transformations de poste de MCF en PR ou MCF-PH en PU-PH.

Dans le contexte de réduction budgétaire, sachant que chaque poste de transformation d'un MCF en professeur coûte 40 000 € à l'université, le CT avait constaté qu'au bout de quatre postes, on en était déjà à 160 000. Quand on voyait ce qui s'était passé pour dans les débats de la Commission recherche, s'il fallait faire des économies, tout le monde trouvait qu'il y avait là un levier.

Tous ces éléments ont été pris en compte. L'abstention a été exprimée par l'ensemble des organisations syndicales présentes par le fait que les demandes du CT, méthodologiques, outillages, types de concertation, informations aux organisations, avaient été fournies pour la première fois depuis toujours. Il a eu une démarche que le CT n'avait jamais obtenue des anciennes Directions. Mais il n'y avait pas de modification du nombre réel de postes prévus. Il ne pouvait pas y avoir d'inversion complète du vote donc c'était l'abstention.

S'il y a eu cette abstention, il faut préciser que sur la question de la transformation des MCF en PR, le CT a découvert que la notion de révision des effectifs propres au statut de la faculté de médecine au sein de l'université signifiait que les postes de transformation qui étaient affectés à médecine ne dépendaient absolument pas de la décision de l'université. En gros, que l'université payait mais que c'était le ministère, dans le dialogue direct avec la faculté de médecine, qui affectait ces postes.

Par conséquent, si on appliquait le principe seulement pour cette année, par mesure d'économie il n'y avait pas de transformations MCF-PR, la règle n'aurait valu que pour un poste. Le CT a décidé unanimement que l'on ne pouvait pas mettre en place une règle qui ne sanctionnait de fait qu'une seule composante et un seul poste. Donc le CT a renoncé à cette mesure.

Pour toutes les explications données malgré tout, le vote d'abstention a été assorti d'une mention « positive », même si elle ne change rien au vote.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. LE GOFF.- Merci pour ces éclairages, j'avais besoin de précisions par rapport à ce qui a été dit. Je n'ai pas compris si ce qui a été présenté au CT lors des deux premières réunions était une demande remontant des composantes des services ou les arbitrages de la présidence. Pour parler du sujet qui me préoccupe à la faculté de sciences économiques et de gestion, les demandes que nous avons formulées sont contre celles

évoquées à l'instant sur la transformation de poste de maître de conférences en poste de professeur. Ce qui a été amené devant l'instance paritaire sont vos arbitrages ou nos demandes ?

Ensuite, est-ce qu'il est possible d'avoir un argumentaire réciproque sur les demandes rejetées, sachant que pour les demandes de poste – publications, créations, transformations – remontées des composantes et des services, il nous a été demandé qu'elles soient adossées à une stratégie et argumentées. À mon sens, on aimerait qu'elles soient étayées et argumentées et c'est un effort qui a été fait.

La fac de sciences économiques et de gestion a renoncé à porter des demandes de création de postes à la demande explicite de la présidence en Comité de Direction, au titre de la maîtrise de la masse salariale. En dialogue de gestion, on a évoqué le fait que l'on ne défendrait pas les demandes de création pourtant votées par le conseil de gestion, pour défendre ce qui semblait prioritaire en termes stratégiques : la transformation de deux postes de maître de conférences qui partent à la retraite en poste de professeur, adossé aux axes stratégiques proposés par la présidence de l'université.

Il y a eu un argumentaire. Un seul de ces postes a été transformé. J'aimerais savoir comment l'arbitrage s'est fait au niveau de la présidence sur les demandes de transformation qui sont de deux pour la composante.

Mon troisième point porte sur les demandes complémentaires qui figurent dans les tableaux fournis au CA. Ces demandes complémentaires ont été établies par les composantes suite à des débats et votes sur les conseils de laboratoire et débat et votes par les conseils de gestion. C'est pour savoir si elles se placent au même niveau que les demandes initiales formulées par les composantes ou si ce sont juste des lignes d'intitulé de poste, ce qui est un peu différent.

Merci pour ce qui a été dit sur le travail du CT.

M. LE PRESIDENT.- Toute la méthodologie était la suivante : le 10 novembre, ce qui est remonté au niveau du CT, ce sont les statistiques et les demandes qui avaient été formulées par les différentes structures et les différentes composantes. Le 10 novembre, il n'y a pas eu d'arbitrage présenté, c'était les demandes initiales. C'est pour cela que l'on avait organisé la campagne d'emplois en deux temps au niveau du Comité Technique. C'est seulement le 17 novembre que nous avons présenté les arbitrages de l'équipe de

Direction. Ces arbitrages étaient formulés, pas seulement pour FSEG mais aussi pour d'autres composantes. Il y a eu un certain nombre d'arbitrages sur les transformations et sur les demandes de création. Dans le cas de FSEG, nous avons préconisé une demande de transformation sur les deux. Je me souviens qu'au niveau de l'ESPE, il y avait trois demandes de transformation, on en a formulé deux.

Les critères étaient liés à l'encadrement, aux objectifs. On est d'accord que ce sont des arbitrages généraux. Nous avons discuté de cela en différentes séances, notamment au niveau de l'équipe de Direction où cela fait l'objet de deux ou trois bureaux. Nous avons aussi discuté avec la direction générale des services par rapport au poste de BIATSS. Un gros travail a été fait.

On est d'accord sur le fait que cela ne fait jamais plaisir de voir un arbitrage négatif quand on fait beaucoup de demandes. Il y a eu aussi cet aspect d'avoir un certain nombre de transformations mais avec un impact financier assez limité.

Sur l'autre question concernant les demandes de création remontées, vue l'urgence et vu le délai, cela dépend beaucoup des structures. Certaines structures ont été très complètes dans les remontés et pour d'autres, cela a été une liste de postes. C'est assez variable. En tout cas, il y a eu un travail sur les sections disciplinaires et aussi bien profil recherche que profil formation.

M. LE GOFF.- Un chiffre a été cité sur le coût de transformation d'un poste de professeur en poste de maître de conférences. Entre le départ d'un maître de conférences qui part à la retraite...

M. LE PRESIDENT.- On raisonne en termes de coût moyen.

M. LE GOFF.- Donc ce n'est pas un chiffrage exact.

M. LE PRESIDENT.- C'est difficile parce qu'on ne sait jamais à l'avance quel est le coût à l'entrée des néos professeurs. On ne va pas raisonner comme cela, on raisonne en termes de coût moyen.

Mme OLLIVIER-YANIV.- J'ai une question sur les postes supplémentaires, des postes dont on a besoin à la tutelle. Je comprends la conversion entre un nombre d'heures complémentaires dans les services actuellement, converti en nombre de postes d'enseignant-chercheur ou en nombre de postes d'enseignant de second degré. En

revanche, j'aimerais avoir une précision. Lorsque vous avez décidé de mettre en place cette démarche et de l'afficher comme un point fort de la politique d'emplois de l'UPEC en 2018, j'aimerais comprendre quels étaient les arguments pour justifier les demandes de postes supplémentaires, eu égard à la politique de formation de l'établissement, et peut-être relativement à l'augmentation du nombre d'étudiants, cette année est envisagée.

M. LE PRESIDENT.- On a pu constater... C'est un constat que l'on a eu en particulier en Comité Technique et pas seulement. Je me souviens d'un débat en CHSCT également. Je me souviens surtout du débat que l'on a eu autour du bilan social.

Le bilan social représente un énorme travail chaque année. J'aimerais souligner le travail fourni par la DRH là-dessus parce que cela représente beaucoup de travail de réécouter toutes ces informations chaque année pour livrer et faire une analyse du bilan social. Nous avons un énorme document avec beaucoup d'informations, qui n'est pas très exploité par la suite. C'est un des constats qu'on a eu cette année lors du Comité Technique quand nous avons étudié le bilan social.

J'ai eu des échos des débats qu'il y a eu ce jour-là. Il y avait un gros débat sur le nombre d'heures complémentaires et sur le fait qu'il y avait un sous-encadrement parce qu'il fallait réaliser un certain nombre d'heures complémentaires pour pouvoir effectuer les formations et les maquettes, telles que décrites dans l'offre de formation.

Dans la note sur la campagne d'emplois, on est parti d'une analyse très grossière. On est d'accord que cela ne prend en compte que les heures complémentaires, que l'on ne prend pas en compte les vacances et on pourrait estimer que parmi les heures de vacation, il y a aussi des heures qui sont utilisées pour pouvoir couvrir l'offre de formation. Cette première analyse très grossière permet d'avoir au moins des chiffres, une indication à la louche des réalités et des besoins.

Une des raisons pour lesquelles on n'a pas mis les vacances, c'est que dans les 100 000 heures de vacation, il y a des vacances obligatoires par la formation. Je pense aux formations professionnalisantes où il faut avoir l'intervention d'intervenants professionnels. C'est très difficile de distinguer parmi ces heures quelles sont les heures obligatoires parce qu'il faut avoir des intervenants professionnels et les heures réalisées pour pouvoir combler et avoir des personnes en face des étudiants.

On a fait cette analyse très grossière et ce qui a été discuté au CT du 17 novembre, c'est que ce n'était pas suffisant. Il fallait aller au-delà de cette première analyse et avoir des remontées non censurées de la plupart des structures et composantes de l'UPEC pour avoir des besoins qui correspondent plus à la réalité.

Je pense que ce travail doit être poursuivi. On est sur des premières analyses. Je suis convaincu que plein d'autres informations méritent d'être exploitées dans le bilan social. Quand on prend une photographie de l'UPEC aujourd'hui, ce qui me marque le plus, c'est que sur les 105 000 heures d'enseignement réalisées, 270 000 sont réalisées par les enseignants permanents dans le cadre de leur service statutaire. 230 000 heures sont réalisées au-delà, 130 000 au titre des heures complémentaires et 100 000 au titre des vacances. Quand on rapproche ce chiffre, qui est un indicateur marquant, 130 000 heures complémentaires rapprochées aux 270 000 heures statutaires, cela veut dire que l'on a 50 % d'heures complémentaires en plus. C'est un chiffre marquant et qui a beaucoup marqué les interlocuteurs au moment de ces débats.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre cette campagne d'emplois au vote.

Il est procédé à un vote à main levée.

La campagne d'emplois pour l'année 2018 est adoptée à l'unanimité, moins 7 abstentions.

3.2. Approbation de la reconduction des critères ouvrant droit à la prime d'encadrement doctoral et de recherche pour l'année 2018

Chaque année, on doit voter les critères d'attribution de la prime d'encadrement doctoral. Ce que l'on vous a fourni dans vos pochettes, c'est la délibération de l'année dernière concernant les conditions d'attribution pour l'année 2017. Cette année, nous proposons de reproduire à l'identique les modalités des conditions d'attribution de la PEDR.

On approuve le choix de l'option nationale pour l'examen des dossiers, on maintient cette disposition. On maintient la disposition qui consiste à approuver un barème d'un montant unique pour l'année 2018. Pour les dossiers évalués à 20 %, nous les accepterons tous. Pour les dossiers évalués à 30 %, la sélection sera opérée au regard du

nombre de candidats qui prendra en compte la qualité de chaque candidature en fonction du nombre de A.

Cette année, au dernier conseil qui a eu lieu il y a quelques semaines, nous avons fait cela en fonction du volume financier qui était à disposition. Comme indiqué dans cette délibération, nous avons accepté tous les 20 % et nous avons accepté tous les candidats qui avaient au moins deux A, ceux qui avaient quatre A, trois A et un B, deux A et deux B. Nous l'avons évalué par rapport au volume financier à disposition et par rapport au nombre de candidatures. On propose de reconduire à l'identique ces modalités pour l'année 2018. L'idée était de ne pas faire évoluer et de rester tel quel. Même si on garde les mêmes modalités, on est obligé d'avoir un vote du CA pour les approuver chaque année, bien qu'il n'y ait pas de changement. Par ailleurs, je crois qu'il faut que l'on saisisse cela sur les outils mi-janvier.

Pas de question ? Pas de remarque ?

Je propose de passer au vote.

Il est procédé à un vote à main levée.

La reconduction des critères ouvrant droit à la prime d'encadrement doctoral et de recherche est approuvée à l'unanimité.

4. PATRIMOINE

4.1. Information sur la convention d'occupation temporaire du domaine public sur le site Chérioux avec le Conseil départemental du Val-de-Marne

M. POIRET.- Le point concerne une convention de mise à disposition de locaux sur le site de Vitry à destination d'une des filiales de l'ESIPE qui est déjà sur le site, hébergée par l'IUT. Il s'agirait donc de prendre trois salles plus un bureau auprès de locaux détenus par le département, pour un total de 340 m², pour un bail d'occupation précaire, le temps de préciser les projets immobiliers de l'UPEC sur ce site.

Dans l'absolu, il s'agit juste d'un point d'information puisqu'en théorie le Président devrait le signer mais, vu les circonstances, on souhaitait le présenter et voir s'il y avait

éventuellement des discussions au sein du CA par rapport à cette demande d'occupation du site de Chérioux.

M. ALIBERT.- Quelle est la durée du bail ?

M. POIRET.- Ce n'est pas un bail commercial. En termes de baux administratifs, c'est particulier. On est sur un bail qui peut être dénoncé par nous. Cela nous protège et cela évite que l'on s'engage sur neuf ans puisqu'un bail commercial est minimum de trois ans d'occupation et ce ne sera peut-être pas le cas à la fin.

Mme LE LAGADEC.- Cette autorisation de convention passera en Commission Permanente lundi. Il y a des démarches à faire auprès de la Préfecture puisque c'est un lieu qui n'accueillait pas de public. J'avais alerté sur le fait de les faire rapidement pour pouvoir utiliser ces locaux, comme l'université avait appelé le département à la rescousse au mois de mars au vu du nombre d'inscriptions et de la hausse de la démographie étudiante qui s'est confirmée à cette rentrée, et qui prendra encore plus d'ampleur à la rentrée prochaine.

M. POIRET.- C'est la raison pour laquelle il y a eu un peu de délais. Il y a eu le passage d'un espace ERP. À l'occasion de la visite de la Commission Sécurité du site de Vitry, nous avons vérifié que le dossier technique passerait à la Commission sans trop de problèmes. C'est un aspect important parce qu'on occupe une partie du bâtiment, il y avait des choses très techniques sur l'évacuation et l'entrée des étudiants. Le chef de la brigade des sapeurs-pompiers nous a répondu sur ces points et nous a permis de présenter officieusement un dossier qui avait des chances de passer.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie le département pour cette solution qui va nous arranger dans les prochaines années.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ce point, je propose de passer au point suivant.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

5.1. Approbation de la tarification de diplômes et de certificats d'université

Ce point concerne des annexes financières de ces DU qui sont passées en Commission

de la formation et de la vie universitaire le 13 novembre dernier. Elles sont passées en Commission des moyens le 8 décembre dernier. Du point de vue budgétaire, il n'y avait pas de problème même s'il y a eu des questions soulevées qui concernent un peu plus la partie pédagogique.

M. BASSAGLIA.- Le passage de ces DU en CFVU a été l'occasion de débats assez longs. Le fonds pédagogique de ces DU n'a pas été remis en cause, c'était plutôt la forme qui était longuement débattue. La CFVU s'est prononcée favorablement.

M. LE PRESIDENT.- Il y a six annexes.

S'il n'y a pas de question, j'imagine que l'on passe au vote.

Il est procédé à un vote à main levée.

La tarification de diplômes et de certificats d'université est adoptée à l'unanimité, moins 2 voix contre et 3 abstentions.

5.2. Approbation du budget initial pour l'année 2018

Mme PASQUIER.- Quelques éléments de présentation du budget initial 2018.

On commence traditionnellement par la prévision des ressources qui ont été arrêtées à 238 M€ pour 2018, avec 83 % de ces ressources qui sont des prévisions d'encaissement des subventions de l'État, estimées à 198 M€. Concernant la subvention de ces charges, il s'agit pour l'essentiel de la subvention pour charge de service public qui a été budgétisée à hauteur des dotations 2017 notifiées, c'est-à-dire 193,9 M€, dont 174,5 M€ au titre de la masse salariale.

Évidemment, comme chaque année, au moment où on arrête le budget initial, il est arrêté depuis fort longtemps puisqu'il fait l'objet d'envois préalables notamment auprès du contrôleur budgétaire et du rectorat. On n'avait pas de notification. À ce jour, on a une prénotification mais la seule possibilité pour l'établissement était de reconduire les dotations 2017 à même hauteur. Évidemment, ces dotations seront corrigées en cours d'année en fonction des notifications 2018. À titre d'information, sur les notifications présentées, le montant qui apparaît dans le tableau présenté au CNESER, le montant de la dotation est de 194 M€ pour l'UPEC. On sait qu'il y a traditionnellement des

notifications qui arrivent en cours d'année. C'est le principe de budgétiser les notifications complémentaires au fur et à mesure de l'année. À titre d'information, on a reçu la notification définitive 2017 le 12 décembre. Le budget rectificatif était arrêté depuis longtemps.

Il y a d'autres subventions de l'État, autres que la subvention pour charge de service public, à hauteur de 700 000 € sur des subventions d'autres ministères et des prévisions au titre des opérations du CPER, estimées à 3,4 M€ pour 2018, qui concernent la restructuration de la fac de médecine et de l'étanchéité de la dalle du campus centre. Ces deux opérations sont prévues dans le cadre du CPER.

On a par ailleurs estimé les autres ressources qui sont d'autres financements publics ou les ressources propres de l'établissement à hauteur de 40 M€, soit 17 % de ces recettes encaissables. Il y a d'autres financements publics à hauteur de 9 M dont 1,3 M sur des opérations identifiées de financement d'actifs pour le bâtiment, pour la recherche biomédicale financement région. 4,5 M sur des opérations de recherche et 1,7 M sur des contrats d'enseignement. Des ressources propres (à hauteur de 30 M€) sont en réduction de 800 000 € par rapport aux prestations rectifiées 2017, sur des contrats de recherche, mais en augmentation de 900 000 € par rapport aux recettes constatées sur l'exercice 2016, notamment sur la FC et la FA. On va y revenir dans le détail.

Ces ressources propres comprennent les ressources de la formation par l'apprentissage, estimé à 11,2 M€, en augmentation à la fois des prévisions 2017 (200 000 € supplémentaires) et 2018 (700 000 € supplémentaires).

Sur la FC également, l'ensemble des ressources de formation continue mais aussi des diplômes propres et de la VAE, estimé à 7,8 M€ pour 2018, est en augmentation de 1,1 M€ par rapport à 2016. C'est le fait de l'intégration en année pleine de l'ESM. Elle est également en augmentation de 300 000 € par rapport aux prévisions 2017.

Les droits d'inscription des étudiants, estimés à 4,1 M€, sont en augmentation de 100 000 € par rapport à 2016.

Les contrats de recherche hors subvention publique représentent 3,2 M€. Ce sont ces prévisions qui sont en réduction par rapport à 2017 et 2016. Néanmoins, le montant global des contrats recherche est en augmentation. C'est-à-dire que l'on a davantage de financements, de subventions publiques, et moins de ressources hors subventions

publiques.

La taxe d'apprentissage de 1,1 M€ est en augmentation de 100 000 € par rapport à 2016. En 2017, on arrive à 1,2 M€. On a fait à peu près la même prévision.

Les autres recettes de prestation (3 M€) sont en réduction de 400 000 € par rapport à 2017 et 300 000 € par rapport à 2016. Traditionnellement, ce sont des recettes qui se constatent en cours d'exercice, en fonction des conventionnements qui peuvent avoir lieu entre établissements avec l'UPEC.

Avec l'ensemble de ces ressources, nous prévoyons des prévisions de dépenses d'autorisation d'engagement à hauteur de 249 M€. Les autorisations d'engagement représentent la capacité qu'a l'établissement à engager des dépenses. Pour 76 % de ces enveloppes d'AE, cela concerne la masse salariale (190 M€), le fonctionnement (41,5 M€) et l'investissement (17,3 M€).

Pour votre information, à ce jour, sur 2017, nous avons consommé en autorisation d'engagement en fonctionnement 39,7 M€. Cela veut dire que c'est une augmentation par rapport à la réalité des dépenses engagées en 2017.

Sur l'investissement à ce jour, nous en sommes à 11,5 M€. Nous prévoyons 17,3 M€.

Pour les dépenses de crédit de paiement, c'est-à-dire les dépenses qui seront décaissées au cours de l'année 2018, nous prévoyons 238,9 M€. La masse salariale est égale en AE et en CP. En revanche, sur le fonctionnement nous prévoyons 37,8 M€ de décaissement. À ce jour, nous en sommes à 29,8 M€ sur 2017.

Sur l'investissement, nous prévoyons 11 M de dépenses décaissables et à ce jour nous en sommes à 8,6 M en 2017.

Vous avez la comparaison entre les dépenses constatées en 2016 en bleu, les prévisions en 2017 en jaune – mais on est très en deçà de ces prévisions à ce jour – et en vert les prévisions initiales 2018. Vous avez la répartition des dépenses en autorisation d'engagement par activité : 47 % pour les dépenses affectées directement aux formations, 24 % pour les dépenses affectées directement à la recherche, 3 % pour la bibliothèque et documents, 15 % pour l'immobilier, 10 % pour le pilotage et 1 % pour la vie étudiante.

Vous avez là aussi l'évolution par rapport à la réalité des dépenses en 2016, les prévisions

2017 et les prévisions au budget initial 2018. Sur l'ensemble des activités, on est au moins égal, voire supérieur à la prévision de ces dépenses en 2017 et en 2016. Sauf sur les dépenses de pilotage.

S'agissant du tableau des autorisations budgétaires présentées par enveloppe, on a d'abord les dépenses de personnel, arrêtées en autorisation d'engagement comme en crédit de paiement à 190,2 M€. Elles sont en augmentation de 2,2 M€ par rapport aux prévisions 2017. Cela concerne d'abord la masse des personnels titulaires et contractuels de l'établissement. Le coût employeur a été estimé en 2018 à 171,5 M€ et c'est une augmentation de 1,5 M€, soit 0,9 % des dépenses de ces emplois pérennes. Pour l'essentiel, ce 1,5 M€ concerne la prise en compte du GVT et l'extension en année pleine des mesures intervenues en cours d'année 2017 par rapport aux prévisions 2017.

Les mesures intervenues, c'est par exemple les six créations d'emploi que l'on a eu au 1er septembre 2017, étendu pour l'ensemble de l'année 2018. Mais ce sont aussi quelques éléments de PPCR qui sont intervenus au 1er septembre 2017, étendu en année pleine. Ou même l'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice qui est intervenu au 1er février 2017 avec une extension en année pleine.

Par ailleurs, nous avons prévu les dépenses de personnel sur contrat recherche, des contrats de CDD estimés à 3,5 M€, soit une augmentation de 800 000 € par rapport aux prévisions, tant de 2017 que l'exécution 2016. L'ensemble de ces dépenses consomme des emplois.

Par ailleurs, l'estimation des autres dépenses de personnel qui ne consomment pas d'emplois (c'est-à-dire les co-complémentaires, les vacances administratives, les œuvres sociales) représente 15,2 M€ pour 2018, à même hauteur que les prévisions 2017 mais en augmentation de 2,2 M€ par rapport à l'exécution 2016.

Vous savez que la masse salariale est assortie d'un plafond des emplois de l'établissement qui correspondent à la fois aux emplois fixés par l'État et sur ressources propres de l'établissement.

C'est une donnée qui est une donnée annuelle, qui est exprimée en équivalents temps pleins travaillés, que l'on va pouvoir constater au travers de la paye, au fur et à mesure des payes de l'ensemble des mondes. Vous avez ce tableau des emplois, avec les emplois sous plafond État et les emplois financés sur ressources propres. Ce qui est important,

c'est le plafond d'emplois voté par le CA. C'est la dernière colonne, c'est-à-dire les 2 620 équivalents temps pleins travaillés sans modification par rapport à l'année précédente. Il faut savoir qu'en réalité notre consommation réelle d'emplois est en dessous de ce nombre, parce qu'on a des vacances d'emplois plus ou moins sur des mois. Au travers de la paye, ce que l'on consomme en emplois représente moins que ces 2 620 équivalents temps pleins travaillés.

Sur les autres enveloppes, l'enveloppe de fonctionnement qui a été arrêté à 41,5 M€ en AE et 37,8 M€ en CP. Les AE, c'est ce que l'on s'engage, et les CP représentent ce que l'on va payer entre le 1er janvier et le 31 décembre. La différence essentielle sur l'enveloppe de fonctionnement concerne le bail pyramide puisqu'il va être reconduit à compter du 1er octobre 2018, pour une durée de trois ans.

En AE, on passe l'ensemble du coût de ces trois années. En revanche, en crédit de paiement, on n'aura que l'équivalent d'une année de ce loyer.

C'est le cas du marché que nous avons passé avec les Commissaires aux Comptes, on l'a passé pour six ans. Nous n'aurons pas d'AE en 2017 mais nous aurons des crédits de paiement pour l'année 2018. Cela va être le cas à la marge également pour des locations de photocopieurs ou d'autres contrats de maintenance.

Cette enveloppe d'autorisation d'engagement est en réduction de 2,2 M€ par rapport aux prévisions définitives 2017. Je rappelle qu'elle est en augmentation de 2,4 M par rapport aux dépenses engagées en 2016 et en augmentation de 1,8 M par rapport aux dépenses engagées en 2017 à ce jour. Je rappelle qu'il ne reste que quelques jours avant de pouvoir continuer à engager des dépenses sur 2017.

Les enveloppes d'investissement ont été arrêtées à 17,3 M€ en AE, 11 M€ en CP. Là aussi, la différence correspond aux montants des marchés de travaux qui devraient être signés en 2018 mais qui vont s'exécuter au fur et à mesure de ces travaux. Cette enveloppe comprend pour l'essentiel les travaux à hauteur de 7,5 M€ mais aussi les acquisitions matérielles et logicielles à hauteur de 3,5 M€.

Vous avez le tableau budgétaire. C'est ce tableau qui est soumis au vote du CA. Vous avez les enveloppes en AE et en CP. Vous voyez que globalement on a des autorisations d'engagement à hauteur de 249 M, des crédits de paiement à hauteur de 238,9 M, des prévisions de recette à hauteur de 237,562 M€. Si on compare les prévisions

d'encaissement de recettes avec les prévisions de décaissement de recettes, cela donne un solde budgétaire de trésorerie de 1,387 M€ de déficit.

Pourquoi ? C'est une partie de ces investissements de 10 M qui ne sont pas compensés par des encaissements de l'année 2018 mais par des encaissements qui ont eu lieu sur les années antérieures, et qui sont maintenant en fonds de roulement.

Dans l'équilibre financier, le tableau est également soumis au vote, vous retrouvez ce solde budgétaire déficitaire de 1,387 M€ auquel se rajoutent les opérations pour compte de tiers en décaissements et en encaissements. Pour l'essentiel, il y a les encaissements et décaissements de la sécurité sociale pour les étudiants, en très nette baisse au titre de la prévision 2018. En effet, je vous rappelle que les étudiants ne paieront plus de sécurité sociale à partir de la rentrée 2018.

Par ailleurs, vous avez les opérations de TVA. Là aussi, les décaissements, les encaissements et notamment les remboursements que l'État prend à l'UPEC sur le surplus de TVA, ce qui nous donne un solde de prévision de prélèvements sur la trésorerie à hauteur de 1,178 M€.

Une autre façon d'approcher ce budget, c'est de l'estimer en droits constatés, comme nous le présentions autrefois et tel que nous le verrons sur le compte financier de l'exercice. Maintenant, on va retrouver certains éléments communs comme le montant des dépenses de personnel et les charges de fonctionnement décaissables. On va retrouver le montant qui correspond peu ou prou au crédit de paiement. De la même façon, on va retrouver ces éléments sur les recettes. Il y a des éléments complémentaires qui n'entraînent pas d'encaissement et de décaissement, ce sont les opérations d'amortissement et de reprise sur l'amortissement. On prévoit un compte de résultat équilibré à 244 353 745 €, en produits comme en charges.

On prévoit une capacité d'autofinancement, générée par ces écritures d'amortissement, à hauteur de 3 468 000 €, comme en 2017. Cette capacité d'autofinancement nous donne une recette d'investissement qui, ajoutée aux autres subventions d'investissement de l'État à hauteur de 2,9 M, mais aussi des tiers autres de l'État à hauteur de 2,7 M (essentiellement la Région), nous permet de financer en grande partie nos investissements, à hauteur de 10 000 995. Néanmoins, ce n'est pas suffisant donc on propose un prélèvement sur fonds de roulement de 1 902 000 € pour équilibrer les

investissements.

Compte tenu de ces prévisions de prélèvement à hauteur de 1,9 M, le fonds de roulement devrait s'élever après prélèvement à 17,6 M€ et représenter l'équivalent de 28 jours de fonctionnement, compte tenu de la valeur d'un jour qui est égale à 633 000 € au budget initial 2018.

On sait déjà que ce fonds de roulement sera supérieur à ce montant puisqu'en 2017 il y a déjà un certain nombre de crédits d'investissement qui ne sont même pas engagés donc on ne pourra pas constater de service fait au 31 décembre 2017. Le fonds de roulement devrait être nettement supérieur à ce montant.

Mme LE LAGADEC.- Nettement dans quelle proportion ?

Mme PASQUIER.- On a vu tout à l'heure qu'il y avait à peu près 7 M€ qui ne sont pas engagés sur l'investissement. Pour autant, on ne prévoyait pas forcément cette même hauteur en droits constatés, mais on a quand même une partie qui ne sera pas constatée sur 2017. 7 M€, cela correspond à dix jours de fonds de roulement.

La variation prévisionnelle de trésorerie de moins 1,2 M€ en 2018 est également un élément d'appréciation de l'équilibre du budget. On prévoit une trésorerie qui devrait s'élever à 29,3 M€ et représenter l'équivalent de 46 jours de fonctionnement, sous réserve que l'on décaisse le montant prévu. On a vu que sur le fonctionnement également, concernant le montant CP, on est en dessous de la prévision 2017.

Par ailleurs, vous avez dans le document budgétaire une situation sur les opérations pluriannuelles qui sont en cours au 1er janvier 2018. On a identifié un peu moins de 70 M d'opérations pluriannuelles de travaux en cours au 1er janvier 2018, essentiellement les opérations de CPER. Il y a 43 M de contrats de recherche et 3,6 M de contrats de formation, qui intègrent les contrats IDEA, d'autres contrats de formation et tout ce qui est mobilité étudiante et contrats internationaux. Soit un total de 116 M€ d'opérations de programme.

Sur l'ensemble de ces opérations, qui vont se dérouler sur une période un peu longue, en 2018 on prévoit 22,7 M d'autorisation d'engagement et 16,5 M de crédit de paiement. Ces opérations sont financées à la fois par des subventions de l'État (31 M€), d'autres financements publics pour un peu moins de 45 M€, d'autres financements externes pour

20,5 M€ et de l'autofinancement pour un peu moins de 20 M€.

S'agissant des encaissements, sur les années antérieures à 2018, on a encaissé un peu moins de 32 M€. 14,8 sont prévus en 2018. Il reste à percevoir un montant un d'un peu moins de 50 M sur les exercices prochains.

Pour résumer, en ce qui concerne la délibération sur ce budget initial 2018, il y a 2 620 ETPT de plafond d'emploi, c'est sans modification par rapport à l'année antérieure. Il y a également des enveloppes d'autorisation d'engagement à hauteur de 249 M répartis par enveloppe en personnel, fonctionnement et investissement. Il y a 238,9 M en crédit de paiement répartis là aussi en enveloppes de personnel, fonctionnement et investissement. On prévoit 1 387 000 de déficit du solde budgétaire, 1 178 000 de prélèvements de trésorerie, un taux de résultat prévisionnel équilibré, 3 468 000 de capacité d'autofinancement et 1 902 000 de prélèvement sur fonds de roulement.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour toutes ces précisions. Avant d'engager le débat, je voudrais rappeler qu'il s'agit d'un budget initial. Pour les notifications nouvelles, il y aura possibilité de les prendre en compte au budget rectificatif.

M. TEBOUL.- Il a été constaté dans les années antérieures que les budgets des composantes étaient des budgets excédentaires. Je voudrais savoir si ce qui a été constaté continue à être exact aujourd'hui ou au contraire s'il y a des difficultés qui posent aujourd'hui et qui ne se posaient pas antérieurement.

M. LE PRESIDENT.- Cela dépend des composantes.

M. TEBOUL.- Justement, est-ce que la ligne générale se maintient ou pas ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, la ligne générale se maintient mais cela peut varier fortement d'une composante à l'autre.

M. TEBOUL.- Il n'y a pas dix composantes qui étaient excédentaires et plus que deux tout d'un coup ?

M. LE PRESIDENT.- Le nombre reste à peu près le même.

Mme PASQUIER.- Chaque mois, on établit un tableau de bord d'exécution des dépenses par enveloppe que l'on compare à l'année précédente, à la même date. Cela donne des tendances. À ce jour, on a fait la situation à fin novembre. On était très en deçà de

l'exécution de l'année précédente. Néanmoins, il s'agit de tendances et on ne pourra réellement les constater qu'au 31 décembre 2017. On pourra alors faire la comparaison ce que l'on fait chaque année de tendance par composante, d'excédent ou de déficit. On fait un suivi particulier sur ce point. C'est trop tôt pour le dire, si ce n'est que globalement, au 30 novembre, on est dans une situation d'exécution inférieure à l'année précédente.

M. LE PRESIDENT.- Vous pouvez peut-être rappeler quelle était la situation entre services centraux et composantes sur l'exécution 2016 ?

Mme PASQUIER.- En réalité, la totalité d'excédent constaté en 2016 provenait d'un excédent en composante. Sur les opérations gérées en central, il n'y avait pas eu d'excédent du tout.

Mme LE LAGADEC.- Vous nous avez précisé qu'il y avait 2 620 emplois ouverts autorisés par l'État.

Mme PASQUIER.- Pas par l'État, par l'établissement, dont celui autorisé par l'État. Les 2 620, c'est l'ensemble du plafond État plus établissement.

Mme LE LAGADEC.- Ce n'est pas précisé combien par l'État ?

M. LE PRESIDENT.- Si, c'est 2 511 par l'État.

Mme LE LAGADEC.- Dans ce nombre de 2 620, vous nous avez précisé que c'était un maximum. Donc un certain nombre de postes ne sont pour l'instant pas réellement occupés à l'UPEC. Je voudrais savoir combien il y a précisément de postes occupés à ce jour.

Mme PASQUIER.- Ce plafond d'emploi ne se calcule pas en occupation d'emploi mais en équivalent temps plein travaillé, lu à travers la paye. Cela sous-estime l'occupation réelle des emplois parce que quand par exemple vous avez une personne qui est payée en avance, cela ne décompte pas d'emploi le mois où il est en avance. Cela a tendance à sous-estimer l'effectif réel, comme partout ailleurs. On sait que l'on en occupe le plus possible nos emplois et on le voit année après année. Pour autant, une personne peut ne pas être rémunérée pendant quelques mois parce qu'on est en attente de recrutement, surtout s'agissant des BIATSS. On a un pourcentage de rotation sur les BIATSS qui est assez important. Le temps que les nouvelles personnes soient recrutées, qu'elles soient

mises en paye, on peut constater un certain nombre de mois sur lesquels qu'il n'y a pas de consommation d'emploi. Pour autant, le poste est potentiellement pourvu.

Mme LE LAGADEC.- Ma question est corrélée à comment l'université compte répondre au travers de ce budget et au travers de la campagne d'emploi. Désolée, j'étais au conseil de surveillance de Mondor avant, je n'ai pas pu assister à la présentation de ce premier débat important. Comment l'université va répondre à la hausse démographique étudiante, notamment en ouverture de places sur différents sites ? Je sais que des choses sont envisagées.

La deuxième question, c'est où retrouve-t-on l'enveloppe supplémentaire allouée à l'université au mois de novembre de 900 000 € ?

Mme PASQUIER.- C'est 900 000 de moyens nouveaux, moins 200 000 sur des ajustements de socle. Chaque année, le socle est revu. On a par exemple moins de surnombre PU-PH en 2018 qu'en 2017 et 2016, ce qui fait qu'il y a une réduction de la dotation ministérielle sur ce point. Chaque année, ce socle de masse salariale est revu en fonction de l'évolution des emplois États, des éléments comme les surnombres, des éléments comme on l'a vu tout à l'heure sur les éléments indemnitaires PPCR, valeur du point etc. C'est 700 000 €.

Mme LE LAGADEC.- Ce n'est pas tous les ans que l'on se retrouve face à une situation potentiellement explosive pour les jeunes. C'est-à-dire que beaucoup pourraient se retrouver à la porte de l'université à la rentrée prochaine. Cela a été le cas cette année, 50 jeunes sont restés à la porte de l'UPEC et n'ont pas eu de place.

J'essaie de faire avancer les dossiers des jeunes pour que chacun puisse avancer. Côté ministère, on m'a dit qu'on pouvait trouver 50 places. Côté UPEC, on me dit que tout est plein, qu'il n'y a plus aucun moyen de pousser les murs. Dans les questions que je pose, ce n'est pas pour mettre qui que ce soit en difficulté mais il faut que l'on ait bien en tête que la situation va être bien pire en 2018.

Mme PASQUIER.- Il y a eu des annonces du ministère pour annoncer des crédits pour la rentrée prochaine. Dans un budget rectificatif, on pourra constater des crédits supplémentaires à ce titre.

Mme LE LAGADEC.- À condition qu'il y ait un certain nombre de signaux qui ont été

donnés. Mme PASQUIER nous a présenté un crédit en fonctionnement qui aurait potentiellement des marges de manœuvre, si j'ai bien compris.

Mme PASQUIER.- C'est en augmentation par rapport à ce que l'on a engagé en 2017.

Mme LE LAGADEC.- Je reviens sur un point qui me paraît toujours dommageable et j'interviens toujours à ce sujet : le parent pauvre de ce budget est la vie étudiante. Deux points vont concerner tous les étudiants, c'est la question de la santé, vous l'avez dit. Aujourd'hui, les étudiants sont couverts par une complémentaire étudiante, ce ne sera plus le cas à la rentrée prochaine. Beaucoup d'étudiants vont se retrouver sans couverture de santé, sans complémentaire santé. L'UPEC jusque-là était précurseur au travers du dispositif RÉSUS. Je voudrais savoir comment on va avancer pour repartir dans ce dispositif, notamment parce que dans le plan étudiant qu'a présenté Mme Vidal, il y a la possibilité de création de maisons de santé. J'aurais souhaité savoir s'il y a une projection sur l'enveloppe vie étudiante là-dessus et sur la question de la restauration parce qu'il me semble qu'il y a potentiellement une problématique qui va peut-être se poser à la rentrée 2018 et donc pour les étudiants.

Mme PASQUIER.- Une information sur la contribution étudiante. Vous savez que ce sont des dispositions nouvelles. Jusqu'à présent, dans le droit d'inscription, l'étudiant payait une part au titre de FSDIE et une part pour le sport. Cette partie ne relève plus du droit d'inscription payé à l'université. Il y a la mise en place à la rentrée prochaine d'une contribution étudiante de 60 € par étudiant, qui sera reversée au CROUS. À charge ensuite au CROUS de répartir, sur la base d'arrêtés qui seront fixés par le ministère a priori, aux universités de l'académie pour la santé, le sport etc. sur l'ensemble de la vie étudiante.

Aujourd'hui, on n'a pas les éléments qui nous permettent d'intégrer au budget initial au-delà de ce que l'on intégrait habituellement sur un montant différent. Dès que l'on aura des informations plus précises sur le montant que le CROUS reversera à l'UPEC, on pourra évidemment l'intégrer dans le budget 2018.

Mme LE LAGADEC.- Vous l'avez bien compris, je n'interviens pas sur la technique parce que ce que vous me dites, c'est le côté technique, le CROUS reverse etc. C'est la volonté de l'université d'abonder ce fonds étudiant pour faire face à ces deux problématiques qui sont des problématiques graves dans la vie étudiante. Je me permets d'insister, ce sont

deux choses différentes.

M. LE PRESIDENT.- J'ai quelques éléments de réponse, même si la situation actuelle fait qu'il est un peu difficile de répondre à ces questions. Ce sont des questions qu'il faudra poser à l'ensemble des candidats à l'élection de la présidence. Je vais répondre uniquement comme Président par intérim et sur ce qui a été fait jusqu'au 24 novembre. Je ne dirais pas ce qui a été fait après cette date. À l'élection du 22, il y aura l'occasion de poser ces questions aux différents candidats.

Au niveau de la CFVU et de la vie étudiante, on a toujours une veille pour voir qu'elle était l'évolution de ce plan étudiant et ce qui nous a beaucoup inquiétés, c'est cette contribution étudiante. Il y a eu des évolutions pratiquement tout le temps. Yann pourrait témoigner du fait que ces derniers temps nous avons été très vigilants et regardé à chaque fois quelles étaient les évolutions. Notre objectif a toujours été d'accompagner les étudiants au mieux.

Concernant le réseau RÉSUS, il y a eu des réunions dernièrement pour voir comment faire et comment aider ce réseau parce qu'il y avait quelques difficultés au niveau du cabinet. Nous avons travaillé là-dessus pour débloquer les situations de blocage. Concernant le plafond d'emploi, comme l'a signalé Claude Pasquier, c'est un plafond. Dans le plafond, il y a deux parties : le plafond délégué État et les emplois financés par l'université sur les ressources propres. C'est ce que l'on vote au niveau du CA. Sur la partie ressources propres, nous faisons le maximum de ce que l'on peut faire aujourd'hui. Ce qui compte est d'avoir la possibilité d'augmenter le plafond délégué État. C'est pour cela que nous avons entamé ces démarches au niveau du Comité Technique et de la campagne d'emplois pour faire des demandes de création. Il y a eu des annonces au niveau du plan étudiant et au niveau du gouvernement pour indiquer qu'il y aurait des moyens supplémentaires financiers et humains. On a parlé de création de postes et c'était aussi l'objectif du travail fait en CT, de faire remonter les besoins des différentes structures pour que l'on puisse aller au niveau des tutelles et réclamer ces moyens supplémentaires pour qu'il y ait une augmentation.

Il ne suffit pas d'avoir les ETPT, il faut le financement derrière. Si on n'a pas une augmentation du plafond délégué État, il n'y a pas le financement. Il faut avoir les deux pour pouvoir financer un poste.

C'est là-dessus qu'il faut négocier au niveau de la tutelle des postes supplémentaires pour pouvoir les financer et les ouvrir dès que possible. Notamment, je sais qu'il y avait des ouvertures sur les filières en tension. Si on peut avoir des postes supplémentaires sur les filières en tension, cela dégage des marges de manœuvre pour le reste et c'est gagnant pour tout le monde. C'est ce qui me semble important. C'était la réflexion et ce qui avait été lancé par l'équipe de Direction actuelle. Après, il faut poser la question aux différents candidats et je ne voudrais pas anticiper une campagne. Aujourd'hui, je ne peux pas en dire plus.

Sur les moyens liés à la vie étudiante, comme le signalait Claude Pasquier, au-delà des notifications que l'on a aujourd'hui, on sait qu'il y aura d'autres moyens mais on n'en a pas encore l'information. Ce sera certainement à mettre au niveau du budget rectificatif avant l'été.

M. MOIGNARD.- J'ai une demande de précision. Au niveau des diagrammes présentés, on ne voit pas d'augmentation. Vous avez dit qu'il y avait une stabilité au niveau de la dotation recherche et formation. Dans d'autres instances, il y a eu des débats animés sur le fait que l'on avait un effet de stabilité liée à la masse salariale qui tirait vers le haut mais des dotations en formation et recherche qui finalement baissaient à hauteur de 210 000 € en recherche et 350 000 € en composante. Au vu de notre budget général, c'était réduit. Je voulais savoir si ces éléments étaient exacts ou pas.

Est-ce que si l'on distingue la masse salariale et les dépenses en termes de dotation cela changeait et qu'à ce moment-là, on avait une baisse sur les dotations ? Il faut le mettre au regard du fait qu'on a là une proposition d'augmentation du fonds de roulement et de baisse sur d'autres éléments, y compris avec cette préoccupation forte autour de la vie étudiante qui est largement partagée par l'ensemble de la communauté.

Un premier aspect sur cet enjeu : est-ce qu'il y a un lissage du fait de la masse salariale qui fait que l'on ne voit pas des baisses qui sont sur des postes significatifs, même si ce ne sont pas des baisses fortes ? Comment on justifie politiquement l'augmentation du fonds de roulement ?

Mme PASQUIER.- Sur ce que vous voyez là, il y a en réalité une augmentation des moyens mis pour la recherche, du fait essentiellement d'une augmentation de la masse salariale. Ce sont des moyens supplémentaires.

Sur le fonctionnement, même si apparemment il y a une baisse par rapport à l'enveloppe budgétisée, par rapport à ce qui a été budgétisé en 2017, en réalité c'est une augmentation par rapport à la réalité des dépenses 2017. Ce que j'ai montré tout à l'heure sur le fonctionnement et l'investissement qui concerne tant la recherche que la formation. En réalité, les moyens dont disposeront l'ensemble des laboratoires en recherche sont des moyens supplémentaires par rapport à la constatation des dépenses à ce jour.

M. LE PRESIDENT.- Pour répondre sur la question du fonds de roulement, nous avons déjà anticipé et répondu à ces questions à différentes reprises. Le fonds de roulement est prélevé uniquement pour la partie investissement. Si on voulait le faire sur le fonctionnement, il faudrait des autorisations et on serait en déficit. La politique annoncée depuis 2016, c'est que l'on essaye de maintenir notre fonds de roulement autour de 30 jours. Ici, on est à 28 jours parce qu'on sait déjà que l'exécution du budget 2017 va mécaniquement faire augmenter le fonds de roulement au 1^{er} janvier.

Lorsqu'on fera les comptes financiers début mars, on aura la réalité de cette exécution qui sera adoptée en CA. On la mettra dans le budget et il y aura un budget rectificatif qui permettra d'utiliser les marges de manœuvre pour pouvoir rester à la hauteur de 30 jours. L'idée est de rester aux alentours de 30 jours et de donner des capacités d'investissement, mais on parle bien ici d'investissement.

M. PELLET.- Ce budget présenté aujourd'hui, c'est ce qui était annoncé début octobre. Il faut reconnaître qu'à partir de ce que vous venez d'expliquer, si on résume, la plupart des indicateurs sont plutôt positifs. Il n'y a pas de signal d'alarme terrible mais une tendance dans un certain nombre de secteurs à des évolutions positives.

Pour les administrateurs, il est évident que la situation de la rentrée où on a vu une forte augmentation des étudiants crée, dans certaines composantes, une situation d'attente pour l'année prochaine. Or, le budget est fait sur les données de l'année précédente.

Alors qu'on a déjà eu des interventions sur cette question et que l'on en a déjà parlé depuis trois mois, comment expliquer que rien n'ait bougé sur la question du budget pendant trois mois ? Alors que les annonces que vous venez de faire, à savoir qu'une partie de la subvention vient d'arriver, qu'on en aura d'autres qui viendront après etc. Tout cela a été dit début octobre.

On a demandé aux laboratoires de recherche et aux composantes d'accepter un budget à la baisse alors que le contexte général n'indique pas de nécessité absolue. Personne ne peut croire l'argument du « il n'y avait pas d'autres solutions possibles ». Justement parce que d'autres solutions ont été trouvées l'année dernière, ne serait-ce que la solution purement technique qui joue avec le temps du 80/20. Il y a eu des solutions de cherchées et de trouvées l'année dernière et là j'avoue que je ne comprends pas et je pense que ma perplexité est assez partagée. Je ne comprends pas le blocage qu'il y a eu sur ce budget à la baisse pour les crédits de fonctionnement et les laboratoires, alors que le contexte général visiblement ne l'impose pas. L'explication doit être politique.

On m'a dit que la Direction avait envisagé un débat pour aménager ce budget mais que la démission d'Olivier Montagne a interrompu le processus. Peut-être, mais pourquoi voter un budget qui repose sur une baisse des crédits de fonctionnement et des laboratoires, alors que tout le monde sait que tout cela va être compensé ou l'est déjà en partie ?

M. LE PRESIDENT.- Les premières notifications officielles datent du 27 novembre. J'ai le courrier du ministère sous les yeux.

M. PELLET.- Si c'est une question de date...

M. LE PRESIDENT.- Un budget, cela prend beaucoup de temps. Il faut le consolider, il y a une présentation devant le contrôleur budgétaire et ensuite il s'agit d'un budget initial. On a toujours été clair là-dessus et qu'il y a toujours possibilité de faire un budget rectificatif.

Ensuite sur les baisses, quand on regarde l'évolution des dépenses, vous remarquerez que quand on fait cela par ventilation, par destination, la partie qui a été la plus concernée, c'est le pilotage.

M. PELLET.- Je vais formuler ma question autrement. La question est pourquoi y avait-il des mesures possibles au budget prévisionnel 2017 ?

Mme PASQUIER.- Non. Nous avons reçu une notification plus tôt en 2017. Il y a eu une prénotification qui a permis d'intégrer l'augmentation qui avait été annoncée au budget initial. Aujourd'hui, regardez le montant des dotations qui sont dans le tableau du CNESER, 194 M. Dans ce budget initial, vous avez 193,9 budgétisés.

M. PELLET.- Vous me faites penser à une chose que je voulais rappeler à l'assemblée. La dernière réunion du CNESER a voté contre la répartition des enveloppes budgétaires aux universités. Ne pas faire un budget d'austérité serait en cohérence avec l'opinion générale émise par le CNESER.

Mme PASQUIER.- Ce budget intègre des augmentations sur tout. Les ressources propres, sur un montant budgétisé par l'État qui aujourd'hui correspond mais qui se fera corrigé en budget rectificatif pour introduire des montants supplémentaires qui seront notifiés en cours d'année, comme c'est le cas chaque année. Du point de vue de la dépense, on a des moyens en hausse sur l'ensemble des enveloppes : en masse salariale, en fonctionnement et en investissement, au regard de l'exécution à ce jour.

M. LE GOFF.- À nouveau, merci pour les présentations techniques, comme celles de la DRH, qui sont irréprochables. Je voudrais intervenir sur deux ou trois points en complément des remarques qui viennent d'être faites.

D'abord, pour préciser ce qui a été dit pour la fin de l'exercice budgétaire pour les composantes en ce qui concerne la fac de Sciences économiques et de gestion et ces deux laboratoires, on termine à zéro complètement. On n'a plus 1 € à dépenser et la situation est assez claire là-dessus. Voilà un élément de réponse sur les excédents famineux des composantes.

Le deuxième point important, c'est que le discours tenu sur le niveau global est évidemment vrai mais lorsqu'on descend au niveau local, les choses peuvent être différentes dans l'analyse. Je voudrais porter à la connaissance des administrateurs que le directeur du département d'économie a formellement saisi le Président par intérim, ainsi que le Vice-Président de la CFVU et le Vice-Président étudiant, des difficultés incontestables pour l'année qui s'ouvre à assurer les missions d'enseignement en économie, au regard du budget qu'il proposait, face à la hausse réelle des effectifs. Il y a 250 étudiants de plus dans la composante, avec un budget actuel voté dans la composante avec le cadrage proposé par le CA. Ce budget ne nous permet pas d'exercer les missions d'enseignement et de recherche dans l'année à venir. C'est important de le reporter à la connaissance des administrateurs.

C'est le courrier du département d'Économie adressé à la présidence. Lors du vote budgétaire, le conseil de gestion de la composante m'a demandé de me faire porte-parole

de quelques lignes qui ont donné lieu à un vote à l'unanimité des membres internes et externes du conseil de gestion. Je vais rapidement évoquer ce point.

« Le conseil de gestion de l'UFR de sciences économiques et de gestion réuni en session plénière rappelle son attachement à la réussite des étudiants, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti ou en formation continue.

Le conseil de gestion tient à porter à la connaissance des administrateurs de l'UPEC l'impossibilité de mener à bien les missions d'enseignement et de recherche qui sont celles de l'UFR compte tenu du budget proposé pour la composante pour l'année 2018.

Ce budget est en effet obéré de prélèvements arbitraires sur les ressources de la composante qui diminuent de 50 % son budget de fonctionnement. Dans ces conditions, il est matériellement impossible à l'UFR de maintenir des conditions d'enseignement satisfaisantes dans les mois qui viennent et ce alors même que les efforts des équipes pédagogiques conjugués à l'attractivité de l'offre de formation de l'UFR conduisent à une hausse des effectifs réelle, en particulier en licence.

Le conseil de gestion de l'UFR rappelle que la composante est l'une des plus sous-encadrée de l'université et qu'elle se classe parmi les dernières en termes de ressources globales : le budget moyen par étudiant est l'un des plus faibles de l'université (9e sur 12). Ceci est d'autant plus paradoxal que les équipes de l'UFR ont déployé des efforts importants pour accroître les ressources propres, pour le plus grand intérêt de l'université. Mais, depuis deux ans, la ponction a cru à un rythme encore plus rapide, ce qui semble à la fois illégitime et démotivant.

Le conseil de gestion de l'UFR juge indispensable que la faculté d'économie et de gestion dispose d'un budget lui permettant d'assurer ses missions, notamment en premier cycle. »

La hausse d'effectif est liée à plus d'entrées en première année mais aussi à moins de décrochages, ce qui est le fruit d'un travail pédagogique important. C'est-à-dire que nous avons de plus en plus d'étudiants en première, deuxième et troisième année et pas uniquement plus d'entrées. Les 250 étudiants en plus sont présents au premier semestre comme au deuxième semestre. Aujourd'hui, on ne peut pas assurer le nombre de cours au deuxième semestre pour ces étudiants. C'est ce que le conseil de gestion voulait que je vous fasse savoir.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Il y a un choix de politique de budget d'austérité qui n'est pas compris. Que le montant des dépenses réalisées 2017 soit inférieur au montant budgété pour 2018, j'entends bien mais pour autant ce budget est incompris d'un bon nombre de directeurs de laboratoire. Le principe selon lequel il s'agit d'un budget initial et transformable en budget rectificatif pourrait donner lieu à un choix de budget initial totalement différent.

M. GIRAL.- C'est une déclaration du SNASUB-FSU et de la CGT de l'UPEC. Tout d'abord, je voulais remercier les services de Mme Pasquier et de M. Verscheure pour le lourd et long travail qui a été effectué.

« Alors que la dotation du ministère va augmenter et que les excédents dans les composantes sont importants, ce budget qui nous est proposé est un budget d'austérité. Il ne répond pas aux attentes des personnels et des étudiants. Ce budget ne permettra pas un développement du service public et il est contraire au principe de la politique menée par le Président Montagne, c'est pourquoi nous voterons contre ce budget. »

Mme KOCH.- À l'UNEF, on a quelques inquiétudes. Il est vrai que le budget qui nous est présenté est assez inquiétant parce qu'il ne répond pas à la réussite des étudiants. Jeannick a parlé de 50 dossiers qui n'avaient pas été acceptés à l'université. Ce n'étaient pas 50 dossiers mais je pense qu'au moins 150 personnes qui dépendaient de ce département n'ont pas eu accès à l'université de Créteil. On sait que ce sera encore plus compliqué à la rentrée prochaine, il y aura plus de personnes qui vont accéder à l'enseignement supérieur. Dans le 94, ce sera très compliqué, il va falloir relever ce défi. Aujourd'hui, avec ce budget, on ne voit pas comment on va pouvoir les accueillir.

Pourtant, il nous a été dit que l'université de l'UPEC s'engageait à jouer un rôle d'ascenseur social dans le territoire, que l'on était très attaché à cela. Aujourd'hui, à travers ce budget, on ne retrouve pas ce rôle d'ascenseur social.

L'austérité, ce n'est pas ce qui permet aux étudiants de réussir ou de mieux les accompagner. On votera contre ce budget parce qu'on pense qu'il est insuffisant et qu'il n'est pas pour la réussite et l'accompagnement des étudiants, notamment ceux du 94.

M. WOLKENSTEIN.- Le commentaire sur l'austérité a déjà été largement fait. Un budget, c'est un projet aussi. J'ai deux soucis majeurs : budget et projet. Notre vocation est de promouvoir la recherche, l'enseignement et l'accueil des étudiants. Les commentaires

ont été suffisants pour que je ne m'étale pas là-dessus et il y a une prise de risque majeure. Un fonds de roulement dans le contexte dans lequel on est, qui est de cette ampleur, c'est le risque de voir disparaître et s'envoler 7 M€ de manière assez sympathique. Ce type de risque ne doit pas être pris. Peut-être que vous avez une réponse technique pour me contrer mais j'insiste fortement, non pas sur l'austérité, mais sur le projet qui est en face d'un budget qui ne me semble pas très clair. J'adhère aux réflexions globales qui ont été faites.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Le conseil de l'UFR LLSH du 23 novembre a pris connaissance des enveloppes et des dotations de contribution, face à une augmentation très importante de ses effectifs, dans un contexte budgétaire de cette composante déjà très contraint qu'antérieurement, a souhaité voter à l'unanimité des présents et invités. Le conseil de l'UFR LLSH réuni le 23 novembre, après avoir pris connaissance des enveloppes et des dotations de contribution, manifeste sa désapprobation et son inquiétude concernant le budget initial 2018 tel que proposé.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour cette déclaration et pour les différentes interventions.

Je vais réagir par rapport à ce qui avait été décidé par l'équipe politique avant la démission d'Olivier Montagne. Je ne souhaite pas faire de politique aujourd'hui. Je vais juste dire qu'elle a été la décision avant le 24. La décision de cette construction budgétaire était une décision collective. Ce n'est pas une décision qui a été prise sur un coin de bureau. C'est une décision qui a été prise lors de différents bureaux où le Président Olivier Montagne était présent. Je ne pense pas que l'on puisse qualifier ce budget d'un budget d'austérité sachant que c'est un budget en augmentation, on le voit sur tous les chiffres. Je suis d'accord sur le fait que la ventilation peut éventuellement poser problème ou créer une source d'inquiétudes. Il faut comprendre que ces ventilations n'ont pas été figées. Contrairement à ce qu'il a été dit, il y a eu des évolutions depuis le mois d'octobre, en particulier puisqu'il y a eu une intervention sur la partie recherche. Ce qui était prévu au départ sur la partie recherche, c'est une diminution deux fois plus importante que ce qui est finalement décidé aujourd'hui. Nous sommes à une diminution de 127 000 € au lieu 300 000 prévus au départ sur l'enveloppe recherche. Oui, il y a eu des évolutions. Le débat n'a peut-être pas été aussi loin qu'on l'aurait souhaité mais on est tenu par un certain nombre de règles, il faut se tenir aux notifications dont nous avons connaissance au moment où on construit le budget. On ne

peut pas dépenser plus que ce que l'on a.

La construction budgétaire telle qu'elle est proposée aujourd'hui se base d'abord sur des recettes qui permettent de couvrir l'ensemble des dépenses de masse salariale et ensuite on regarde comment on fait l'équilibre sur les autres enveloppes. C'est comme cela que cela a été fait et c'était la procédure qui était déjà en vigueur depuis un certain nombre d'années.

Lorsque nous avons fait le séminaire sur le modèle économique en juillet dernier, on a lancé des pistes pour voir si on pouvait évoluer et on est resté à ce modèle. On a toujours dit qu'il fallait revoir parce qu'on sent bien que les grands équilibres ne sont peut-être plus aussi évidents que cela. Notamment, on voit bien que le poste de dépense de la masse salariale prend un poids de plus en plus important. On n'a pas rappelé le fameux indicateur de la masse salariale sur produit encaissable. En principe, il y a un indicateur de la DGEIP qui indique qu'il ne faut pas dépasser 82 % et on est à 82. On a atteint le seuil. C'est en faisant abstraction de toutes allocations doctorales versées sous forme de factures à la COMUE. Si on les intégrait dans la masse salariale, en réalité on est bien au-delà de 82 %.

On a fait une proposition dans l'idée que l'on était une université de formation et de recherche et qu'il fallait que les enveloppes soient solidaires par rapport à cet effort.

L'autre effort était un effort sur le pilotage, même les frais de la présidence. Nous en avons déjà parlé lors du débat d'orientation budgétaire. Il faut le rappeler, nous aussi on contribue à cet effort d'économie. De là à parler d'austérité, c'est un mot un peu fort. Dans cette architecture, on a aussi essayé de garder un certain nombre ou pratiquement tous les services et surtout on a essayé de garder tous les emplois. Il ne faut pas l'oublier non plus, il n'y a aucun gel de poste.

Je n'en dirais pas plus mais je pense que cela répond à un certain nombre de questions.

Après, c'est un budget initial. Il y aura la possibilité de faire un budget rectificatif. Dans la campagne qui va s'ouvrir à partir de ce soir et les discussions qui auront lieu le 22 décembre, chaque candidat pourra s'exprimer sur la vision budgétaire qu'il veut avoir par rapport à son projet.

M. WOLKENSTEIN.- Une remarque sémantique. Tu dis que le budget est un phénomène

technique et pas politique mais il n'y a rien de plus politique qu'un budget. Nous sommes sous la loi d'airain de l'économie. Un budget est politiquement très important.

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas dit que ce n'était pas politique.

M. WOLKENSTEIN.- Tu as dit que tu ne ferais pas de politique. Quand tu fais voter un budget, tu fais de la politique puisque tu vas engager l'UPEC dans une démarche jusqu'à la rectification du budget hypothétique. Tu fais de la politique. Dans ces circonstances, je trouve que ce n'est pas ce qu'il faut faire.

M. LE PRESIDENT.- Je précise aussi que l'on est dans un contexte particulier. Dans ce contexte, cela me semble compliqué de faire de la politique. Ce que je retranscris, c'est la politique telle qu'elle a été définie jusqu'au 24 novembre. Je fais de la politique, mais en différé.

M. WOLKENSTEIN.- Excuse-moi de continuer le débat, mais c'est un premier débat que l'on a eu déjà avant. Il y avait déjà eu un débat en Conseil d'Administration sur un souhait global. Cela avait été dégagé du CA et c'était indépendamment des positions. C'était pour le bien collectif qu'une demande de modification et d'assouplissement de cette politique s'était prononcée dans les débats, que tu qualifies de politique qui n'est pas d'austérité.

Je constate simplement qu'aujourd'hui on est à une charnière de changement de politique puisque l'on n'en fait pas, mais on en fait quand même. Il conviendrait peut-être de faire autrement.

M. LE PRESIDENT.- Le calendrier ne le permet pas.

J'aimerais préciser une chose. Dans ce qui a été discuté, notamment lors du CA où on a présenté les orientations budgétaires, il y a eu un vote d'une motion et cette motion a donné des suites. On a fait remonter les difficultés auprès de nos tutelles. Au niveau de la campagne d'emplois, toutes les demandes de création ont été formulées, des rendez-vous ont été pris. C'était justement à la suite des messages qui avaient été donnés lors de ce vote de cette motion que ces actions ont suivi. Il y a eu des suites.

M. WOLKENTEIN.- Tu ne peux pas à la fois supporter une motion que tu fais remonter au ministère alors que nous avons la marge de manœuvre locale. Pour moi, il y a une ambiguïté.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de marge de manœuvre locale.

M. WOLKENTEIN.- Bien sûr que si. Vous dites vous-mêmes qu'il y aura une marge de manœuvre de notification.

M. LE PRESIDENT.- Il faut la notification pour le faire.

Mme CHEVALIER.- Pour poursuivre, il y a une vraie contradiction à construire un budget tel qu'il est construit et proposer, et dans le même temps envoyer une motion aux tutelles, et à diffuser cette motion. Ce n'est pas logique. On ne peut pas d'un côté dire que l'on est dans cette situation et de l'autre... Il y a quelque chose qui ne va pas.

Le moment du budget est un moment politique extrêmement important parce que c'est une traduction en chiffres et en masse des prévisions sur la manière dont va se dérouler l'année prochaine. C'est incompréhensible pour les administrateurs depuis le mois d'octobre. Depuis le mois d'octobre, on essaie d'avoir des éléments pour comprendre cette obstination, on ne les a toujours pas aujourd'hui. Maintenant, je comprends que ce budget politique est un budget d'austérité mais je ne comprends pas pourquoi c'est ce budget.

M. WOLKENTEIN.- Et ce qui doit être assez étonnant pour les tutelles, c'est de ne pas comprendre notre budget. C'est compliqué.

M. LE PRESIDENT.- Les tutelles comprennent puisque c'est passé devant le contrôleur budgétaire et cela n'a posé aucun problème.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Politiquement.

M. LE PRESIDENT.- Politiquement, il n'y a pas beaucoup de solutions, contrairement à ce que vous indiquez, à partir du moment où on présente un budget à l'équilibre. Mais je laisserai les personnes indiquer qu'elles sont les solutions qu'elles proposent.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Il est procédé à un vote à main levée.

Le budget initial 2018 n'est pas adopté. 20 voix contre, 2 abstentions, 6 voix pour.

Le budget n'est pas adopté. Par conséquent, la prochaine équipe devra proposer un nouveau budget début janvier.

Y a-t-il d'autres questions ?

Il n'y en a pas.

Merci à la DSF pour le travail fourni concernant le budget.

6. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITÉ

M. BASQUIN.- C'est un point d'information usuel qui revient à chaque réunion du Conseil d'Administration. Il s'agit en la circonstance de rendre compte à l'organe délibérant de l'université de l'utilisation qu'a fait le Président de la délégation qui lui a été consentie en début de mandature, délégation intervenant dans le champ de la signature et de l'approbation des contrats et conventions.

Le tableau qui vous a été envoyé recense les conventions intervenues dans ce cadre depuis notre dernier CA. Cette fois, je ne pense pas que telle ou telle convention doit être mise en relief de façon particulière. On est sur des conventions qui reflètent l'activité usuelle d'une université comme l'UPEC.

La plupart de ces conventions concernent la mise en œuvre des formations, notamment l'apprentissage qui est très développé à l'UPEC.

Bon nombre de ces conventions reflètent l'activité de recherche ou, dans le même esprit, l'aide à la publication d'articles scientifiques.

D'autres conventions en nombre non négligeable témoignent de la richesse de la politique de relations internationales menées avec l'UPEC, qui passe des accords de coopération avec beaucoup d'universités de par le monde. Quelques autres actes ici mentionnés reflètent l'utilisation du patrimoine, donc la volonté de valoriser le patrimoine immobilier de l'UPEC en le mettant à disposition à titre onéreux, lorsque c'est demandé par un certain nombre d'interlocuteurs et de partenaires.

Voilà pour vous décrire à gros traits ce dispositif. Moi-même et mes collègues ici présents essaierons de répondre à d'éventuelles questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur les contrats et conventions ?

Il n'y en a pas.

J'aimerais préciser qu'il y a un conseil restreint juste après pour les enseignants-chercheurs.

Je vous remercie.

La séance est levée à 11 heures 46.